



Villejust

Informations

A la Une ...

GALETTE DES ROIS DES ANCIENS

Il régnait une ambiance de fête ce samedi 10 janvier à la Grande Salle des 2 Lacs où se sont retrouvés 160 Villejustiennes et Villejustiens pour partager la traditionnelle galette des Rois organisée, comme chaque année, par le CCAS.

Monsieur PLUMERAND, Président du CCAS, a débuté cet après-midi festif en présentant ses vœux ainsi que la nouvelle équipe du CCAS aux participants, et plus particulièrement Monsieur Joël LEPEE, nommé Vice-Président du CCAS.

Ensuite, l'assistance fut invitée à déguster les délicieuses galettes des Rois accompagnées de bûches glacées et de chocolats sans oublier l'incontournable coupe de champagne. Puis, dans une ambiance musicale, les aînés ont été invités à se rendre sur la piste de danse pour valser, twister... ou partager un moment de tendresse sur une série de slows.

Dans une ambiance amicale, une vingtaine de lots furent offerts aux plus chanceux lors de l'habituel tirage de la tombola.

Les convives se sont séparés en début de soirée, enchantés de leur journée, en se donnant rendez-vous l'année prochaine.

Comme à l'accoutumée une fleur a été offerte à toutes les dames présentes et une boîte de chocolats à tous les messieurs au moment de leur départ.



Dans ce numéro

Infos administratives	2 à 7
Associations, Loisirs	8 à 11
Infos pratiques	12



ELECTIONS DÉPARTEMENTALES DES 22 ET 29 MARS PROCHAINS

Les dates retenues pour les élections départementales (ex-cantonales) sont le **dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour** et le **dimanche 29 mars 2015 pour le second tour**.

Ces élections se dérouleront dans 2 054 nouveaux cantons. Elles permettront de renouveler l'intégralité des conseillers départementaux, le renouvellement des conseillers ayant lieu auparavant par moitié. Ces élections verront par ailleurs un nouveau mode de scrutin avec l'élection des conseillers départementaux au scrutin majoritaire binominal (femme-homme) à deux tours.

À l'issue de ce scrutin, les conseils généraux et les conseillers généraux seront dénommés respectivement conseils départementaux et conseillers départementaux.

Conditions de vote

Pour voter, il faut être majeur, de nationalité française, jouir de ses droits civils et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pourrez toujours **voter par procuration**.

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche s'effectue au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance ou auprès des autorités consulaires.

Comment faire la démarche ?

Le mandant se présente **en personne** auprès des autorités compétentes.

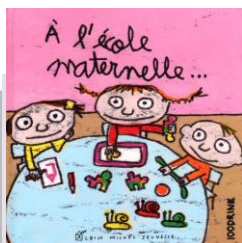
Il présente un **justificatif d'identité admis pour pouvoir voter** (carte nationale d'identité, passeport ou permis de conduire par exemple).

Il remplit un formulaire **cerfa n° 14952*01** où sont précisées plusieurs informations sur le mandataire (nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse et date de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement. Il peut s'agir par exemple d'une absence liée à des vacances ou des obligations professionnelles. Il n'y a pas lieu de fournir de justificatif sur la nature de l'absence.

Le mandant peut remplir en ligne sur **www.service-public.fr** et imprimer le formulaire **cerfa n° 14952*01** qu'il présentera au guichet. Il peut aussi utiliser le formulaire cartonné disponible sur place.

Dans quels délais ?

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration en mairie.



ÉCOLE MATERNELLE « LES TILLEULS »

L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves et n'oublions pas qu'elle est un lieu d'apprentissages. Les enfants y développent leurs facultés fondamentales, perfectionnent leur langage et commencent à découvrir l'univers de l'écrit, celui des nombres et d'autres domaines d'apprentissage.

Permettre de vivre une première expérience scolaire réussie est l'objectif majeur de l'école maternelle. Il est important que les parents d'élèves accompagnent leur enfant et qu'ils prennent en compte les objectifs et les contraintes liées à la scolarité de leur enfant. Dès lors que l'enfant est inscrit à l'école maternelle, la famille s'engage au respect des horaires et à une fréquentation régulière.

**La Directrice,
Catherine RODRIGUEZ.**



SERVICE SCOLAIRE INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2015/2016

PERIODE D'INSCRIPTION DU 16 MARS AU 17 AVRIL 2015.

Il est demandé aux familles d'effectuer l'inscription de leur(s) enfant(s) durant cette période.



Pour les enfants déjà inscrits, seule la fiche individuelle de renseignements reste obligatoire (voir ci-dessous)



NOUVELLES INSCRIPTIONS :

Pour l'école maternelle « Les Tilleuls » :

- Enfants nés en 2012 (première inscription)
- Nouvelles inscriptions (toutes les classes de la PS à la GS)

Pour l'école élémentaire « Jeanne Chanson » :

- Nouvelles inscriptions (toutes les classes du CP au CM2)

Se présenter en mairie au Service Scolaire (Madame COGNEVILLE) muni des documents suivants :

- . le livret de famille
- . le carnet de santé
- . un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- . le numéro de sécurité sociale sur lequel est rattaché l'enfant
- . si vous avez une mutuelle, le numéro d'adhérent, son nom et son adresse
- . le numéro d'allocation familiale
- . formulaire d'inscription à retirer en mairie ou à télécharger sur notre site internet

www.mairie-villejust.fr

Prendre ensuite rendez-vous avec :

- Madame RODRIGUEZ, Directrice de l'école maternelle : 01.60.14.46.71

Et/ou

- Madame BEDOUT, Directrice de l'école élémentaire : 01.69.31.55.22

ENFANTS DEJA INSCRITS

Pour faciliter vos démarches, seule la fiche individuelle de renseignements 2015-2016 est à remplir (**cette fiche devra être impérativement remplie du 16 mars au 17 avril 2015**).

Cette fiche individuelle de renseignements sera distribuée par le biais des écoles.

Elle peut également être retirée en mairie ou téléchargée sur notre site internet www.mairie-villejust.fr



Pour plus de renseignements,
contacter Madame COGNEVILLE au 01.69.31.74.42.



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2015 (EXTRAIT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPORTER une aide financière d'un montant de 500,00 € au SDIS de l'Essonne dans le cadre du dispositif appelé « pompiers juniors »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

ACQUERIR le bien cadastré section AB n° 16 sis 15 rue de la Poupardière appartenant aux Consorts DUBREUIL au prix de 125.000,00 €

AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous documents s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

VENDRE à l'amiable les propriétés communales sises 48 et 49 Domaine de Villejust

FIXER la mise à prix de ces biens à 245.000,00 € chacun, conformément à l'Avis des Domaines

AUTORISER Monsieur le Maire à rechercher d'éventuels acquéreurs, à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document se rapportant aux ventes desdites propriétés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER la réalisation par la CAEE de l'opération de réalisation d'une salle de danse

S'ENGAGER à transférer dans le champ de compétence communautaire, l'opération retenue dans le cadre du Contrat de Territoire

APPROUVER le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation qui s'y rapportent

ATTESTER de la propriété communale du terrain d'assiette

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER la version modifiée des statuts du SIAHVY telle que présentée

CHARGER Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à cette affaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

AUTORISER Monsieur le Maire à engager les négociations auprès de différents organismes bancaires pour contracter un emprunt

AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs à cette affaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

APPROUVER la passation d'une Convention d'Intervention de Veille Foncière entre la commune et l'Etablissement Public foncier d'Ile-de-France (EPFIF)

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents s'y rapportant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

AUTORISER le conventionnement des 4 logements communaux sis 2, 3, 5 et 6 Place de l'église en logements sociaux

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention-type correspondante à intervenir entre l'Etat et la commune de Villejust ainsi que tous documents afférents à cette affaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de

VERSER au CCAS un acompte dans la limite de 25% de la subvention 2014

IMPUTER la dépense correspondante sur les crédits à inscrire au Budget de la Commune pour l'année 2015

Retrouvez le procès-verbal de ce conseil municipal dans son intégralité sur notre site internet
www.mairie-villejust.fr - Rubrique Votre Mairie - Les Conseils Municipaux



INTER'VAL

Sur toutes ses communes d'intervention, l'association de prévention spécialisée Inter'Val constate que des adolescents de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes ont des comportements de prise de risques: consommation excessive de cannabis et/ou d'alcool, rapports sexuels sans protection, risques routiers liés aux deux roues, ainsi que des actes de violence : bagarres, dégradations,... Ces comportements, pour certains auront peu de conséquences, mais pour d'autres, conduiront à des répercussions sur leur avenir.

Pour limiter ces phénomènes, l'association, à travers différents projets de prévention, tente de sensibiliser les jeunes afin qu'ils prennent soin d'eux : que les messages soient entendus et qu'émergent des questionnements aboutissant à un changement de comportement.

Vendredi 24 octobre, l'association Inter'Val a organisé la cinquième édition de sa Journée intercommunale de prévention des conduites à risques. C'est la commune de Villebon sur Yvette qui a accueilli cette action dans le complexe sportif Saint Exupéry. Toute l'équipe d'Inter'Val étaient là pour accueillir les 50 jeunes de son territoire d'intervention : Bievres, Igny, Marcoussis, Palaiseau, Saclay, Saulx les Chartreux, La ville du Bois, Villebon sur Yvette et Villejust.



Dans leur majorité, les animateurs des services jeunesse, maisons de quartier et centres sociaux des communes concernées ont adhéré à ce projet et y ont accompagnés les jeunes de 16 à 20 ans fréquentant leurs structures. Cette journée a mobilisé tous les participants autour d'un tournoi de Bubble-foot, mais également d'ateliers tels que :

- le Bus Itinérant du CRIPS (**C**entre **R**égional d'**I**nformation et de **P**révention) dont le message est centré sur les conduites à risques liées aux drogues et à la sexualité ...
- la conduite routière sur scooter avec un simulateur
- l'initiation aux premiers secours avec des formateurs de la Croix Blanche
- la participation à un parcours parsemé d'obstacles avec des lunettes spéciales simulant un taux d'alcoolémie supérieur à 0.5 g/l

Pour préserver le caractère ludique de la journée, d'autres ateliers tels que du shooting photo, un salon d'esthétique et une aire de jeux avec baby-foot et tennis de table étaient ouverts.

Cette journée s'est terminée, le soir, autour d'un barbecue et de cocktails sans alcool...

LYONNAISE DES EAUX : protéger votre compteur et vos installations contre le gel

Comment mettre votre compteur à l'abri du gel ?

Si votre compteur est installé à l'intérieur de votre habitation : ne coupez jamais complètement le chauffage et entourez-le avec une gaine isolante.

Si votre compteur est installé dans une pièce non chauffée ou à l'extérieur : calfeutrez-le ainsi que les tuyaux exposés avec des plaques de polystyrènes ou utilisez une housse protège compteur (en vente dans les magasins de bricolage). Attention, n'utilisez jamais de matériaux absorbant l'humidité comme la paille, le textile, le papier, la laine de verre ou de roche, etc.

Comment protéger vos canalisations du froid ?

Les canalisations sont tout aussi vulnérables que les compteurs et doivent être protégées du froid. Vous pouvez entourez les tuyaux extérieurs d'une gaine isolante.

Pensez aussi à isoler les canalisations intérieures dans les pièces non chauffées (cave, garage, etc.) avec des matériaux qui n'absorbent pas l'humidité, comme la laine de verre ou le polystyrène.

Si le froid persiste, laissez couler un mince filet d'eau. La circulation constante de l'eau dans les conduits empêchera le gel de se former.

Que faire en cas de compteur d'eau gelé ?

Si votre installation d'eau est gelée et que vous n'avez plus d'eau, vous pouvez utiliser un sèche-cheveux pour dégeler un tuyau.

Attention, n'utilisez jamais de flamme. Pour éviter toute inondation au moment du dégel, pensez à couper votre arrivée d'eau et à vidanger votre installation.



Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre :

Par téléphone au : 0 977 408 408, du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

En cas d'urgence hors heures ouvrées : 0 977 401 142

Sur internet : www.lyonnaise-des-eaux.fr



ARS : prévention des intoxications au monoxyde de carbone

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et non irritant : il est donc indétectable par l'Homme. Sa présence résulte d'une mauvaise combustion au sein d'un appareil fonctionnant au gaz, au bois, au charbon, à l'essence, au fuel ou encore à l'éthanol. Il prend la place de l'oxygène dans le sang et peut être mortel en moins d'une heure. Les maux de tête, nausées, vertiges et troubles visuels sont ainsi les premiers symptômes d'une intoxication.

En cette période hivernale, l'ARS et la municipalité vous incite donc à la vigilance afin d'éviter les risques d'intoxications au monoxyde de carbone. Les gestes simples de prévention à respecter sont les suivants :

- *Faire vérifier et entretenir chaque année par un professionnel qualifié les installations de chauffage et les conduits de fumée*
- *Veiller à bien ventiler son logement : aérer quotidiennement et ne jamais obstruer les grilles de ventilation*
- *Respecter scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion prescrites par le fabricant*
- *Proscrire l'utilisation de moyens de chauffages non adaptés tels que les barbecues et les braseros*

Plus de renseignements et d'informations sur le site www.inpes.sante.fr





CONSEIL GENERAL DE L'ESSONNE : APPEL A PROJET

Le Conseil général de l'Essonne lance un nouvel appel à projets en 2015 pour **favoriser la diffusion de la culture scientifique et technique sur l'ensemble du territoire essonnien**. Cet appel à projet sera unique. Il vise à soutenir les événements organisés dans le cadre de la Fête de la science nationale mais également en dehors de celle-ci.

Cet appel à projets sera en ligne sur le portail du Conseil général où il est téléchargeable ainsi que la fiche de synthèse à remplir, sur le lien suivant : <http://www.appel-science2015.essonne.fr>.

Pour information, la Fête de la science aura pour thème régional : **La Lumière** en écho à l'Année internationale de la lumière et des techniques utilisant la lumière. Ce thème est donné à titre indicatif mais il n'y a aucune obligation de s'y conformer. Les dates officielles n'ont pas encore été communiquées à ce jour par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. N'hésitez pas à consulter le site dédié www.fetedelascience.fr où elles seront annoncées dès que la décision sera prise.

Les dossiers complets devront nous parvenir impérativement **avant le 16 mars 2015**.

Pour aider au montage des projets, n'hésitez pas à consulter le [Guide des activités scientifiques](#).

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter :

Marylène LARRIERE-CABIRAN

Chargée de mission Culture scientifique et technique

Conseil général de l'Essonne

01 60 91 26 41

mlarriere_cabiran@cg91.fr



Office National des Forêts

TERRE SAUVAGE : L'ARBRE DE L'ANNEE 2015

L'idée, le principe...

Qui n'a jamais été captivé par un bel arbre ?

Individu ou groupe (famille, classe, école commune, entreprise, association...), vous pouvez tous proposer un arbre candidat à l'Arbre de l'année. En plus de ses caractéristiques naturalistes et esthétiques, le jury prendra en compte l'histoire même de l'arbre et de son importance - culturelle, affective, sociale, symbolique, historique... - pour le groupe qui le présente.

En mars prochain, le jury élira un arbre de l'année par région ; le grand public participera à l'élection grâce à un vote par Internet. Le lauréat national sera ensuite choisi parmi les arbres ainsi retenus. Des photos - réalisées par un photographe de Terre Sauvage - des arbres lauréats et de la communauté ayant proposé leur candidature seront exposées à Paris lors d'une grande exposition.

Dès à présent et jusqu'au 28 février 2015, déposez votre candidature pour l'Arbre de l'année 2015, en ligne, sur le site www.arbredelannee.com.



Agence
des Espaces
Verts

★ île de France



BADMINTON : FRENCHY US CAMP

GO-GO-GO : Débutez la saison 2015-2016 sur de bonnes bases avec le FRENCHY US CAMP juste avant la rentrée scolaire

Les **BADMINTON clubs de Villejust, Champlan, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux et Villebon** et le **Frenchy US CAMP** vous proposent de découvrir le Badminton version Américaine, Indonésienne, Australienne, Ukrainienne et plus généralement internationale en langue Anglaise ainsi qu'une immersion dans ces différentes cultures.

Le stage va vous permettre de découvrir ce sport ou de progresser et de renforcer vos fondamentaux physiques et techniques tout en pratiquant l'anglais de manière ludique et motivante.

Des joueurs et joueuses de classe internationale assureront le coaching à raison de 3 séances de 3 heures par jour sur les 5 jours de la semaine du lundi 24 au vendredi 28 Août 2015 (9h à 12h, 14h à 17h, 19h à 22h) au Gymnase de VILLEJUST.

Chaque inscrit peut participer à au moins une séance par jour, tous les jours.

Pour une cotisation de 155 € (soit seulement 10€/heure) et un tarif qui sera adapté pour les familles, vous pratiquerez le Badminton 3 heures par jour sur 5 jours avec des super pros, renforcerez votre anglais et serez assuré(e) de débiter la nouvelle saison en super forme.

**non licenciés : il sera demandé une attestation de responsabilité civile et un certificat médical autorisant la pratique du Badminton*

Pour tout renseignement et/ou inscription :

Philippe Gaillard, Président du Badminton
06 16 59 76 12

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
9 h → 12 h	Entraînement Groupe 1 - Enfants (3h + 30 min en option de YOGA)				
14 h → 17 h	Entraînement Groupe 2 - Ado et jeunes adultes (3h + 30 min en option de YOGA)				
19 h → 22 h	Entraînement Groupe 3 - Adultes (3h + 30 min en option de YOGA)				



VELO CLUB

Le Dimanche 15 Mars, puis le 5 Avril prochain, le Vélo Club de Villejust organise sur le territoire de notre commune deux compétitions cyclistes.

Différentes courses par catégories de valeurs se succéderont de 8h00 à 12h00.

Le 15 Mars :

Circuit : Villejust, Nozay, Villejust.

Les différentes arrivées seront jugées devant la centrale EDF.

Le 5 Avril :

Circuit : Villejust, descente de la Mine, Villiers, Saulx, Villejust.

Les différentes arrivées seront jugées au sommet de la côte de Saulx, à l'entrée de Villejust.

Nous nous efforcerons d'apporter le moins de perturbations possible et vous demandons d'être vigilants si vous devez emprunter le circuit en voiture et particulièrement à contre sens.

Nous vous remercions vivement pour votre compréhension et espérons pouvoir compter sur vos encouragements.

Pour tout renseignement : Arthur DE FARIA - Tél. : 01 60 10 59 56

Les principaux résultats de nos sportifs aux derniers championnats de cyclo-cross FSGT :

- Championnat de l'Essonne / Seine et Marne Sud

le 30 Novembre à Veneux les Sablons : Léo DUCAMIN 2^{ème} en Minimes, Guillaume MARQUES 2^{ème} en Juniors, Jérémy AMBERT 4^{ème} en Espoirs, Arthur DE FARIA 2^{ème} en Masters (+ de 50 ans) et VILLEJUST est 3^{ème} au classement par équipes.

- Championnat d'Ile de France le 11 Janvier à Nanteuil-le-Haudouin :

Léo DUCAMIN 3^{ème} en Minimes, Quentin LETESTU 8^{ème} en Cadets, Guillaume MARQUES 2^{ème} en Juniors, Jérémy AMBERT 6^{ème} en Espoirs, Arthur DE FARIA 1^{er} chez les Masters.

- Championnat de France FSGT à Villers Châtel (Pas-de-Calais)

le 17 et 18 Janvier :

Léo DUCAMIN 7^{ème} en Minimes, Guillaume MARQUES 8^{ème} en Juniors, Jérémy AMBERT 7^{ème} en Espoirs et Arthur DE FARIA 1^{er} chez les Masters (18^{ème} titre de champion de France dans les disciplines - Route - Cyclo-cross - VTT).





REGARDS EN ARRIERE

Une Juste à Villejust : Jeanne Coiffier

Au mépris du danger pour elle-même et ses filles **Claudine** et **Micheline**, **Jeanne Coiffier** cache les **Teichman** chez elle jusqu'à la libération. Cet acte de courage a permis à 4 personnes d'échapper à la rafle du Vél d'Hiv à destination d'Auschwitz.

Jeanne Coiffier vit alors seule avec ses 2 filles. **M. Coiffier** est, quant à lui, prisonnier de guerre en Autriche.

Pendant 2 ans, ils habitent dans une pièce éclairée par un soupirail et située au sous-sol de la maison de la propriétaire. Cela, au nez et à la barbe des troupes allemandes qui occupent régulièrement le village.

Si des voisins connaissaient la raison de leur présence chez **Jeanne Coiffier**, personne à Villejust n'en a jamais soufflé mot à qui que ce soit.

Le 14 janvier 2014, l'Institut Yad Vashem de Jérusalem a décerné le titre de « Juste parmi les Nations » à titre posthume à Madame Jeanne Coiffier.

3813 personnes ont reçues à ce jour cette distinction en France.



La remise de la Médaille des Justes aux filles de Jeanne COIFFIER a eu lieu le 15 janvier 2015, au Mémorial de la Shoah à Paris.

La cérémonie de remise fut émouvante, digne, grave et pleine d'espoir. Elle n'a laissé personne indifférent, compte tenu de l'actualité de ce début d'année 2015, et restera gravée dans nos mémoires.

Cette cérémonie intervint 4 jours après les marches républicaines au cours desquelles près de 5 millions de personnes se sont levées contre le terrorisme et la barbarie toujours présente.

Les hymnes israélien et français entonnés ont raisonné d'un écho très particulier ce 15 janvier 2015 ! Un bel exemple du vivre ensemble, ciment indispensable à toute société digne de ce nom.

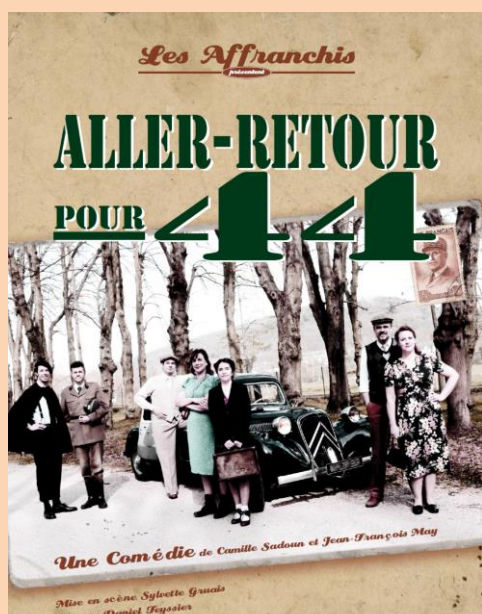
L'association *Regards en Arrière* a contribué activement à la constitution du dossier visant à honorer la famille COIFFIER.

Présents lors de la remise de la médaille à **Claudine** et **Micheline COIFFIER**, des membres de l'association furent heureux et honorés d'y avoir participé.

Pour *Regards en Arrière*, le président, **Thierry ETIENNE**.



ESPACE COMMUNAL DES COUDRAYES : PIECE DE THEÂTRE



SAMEDI 7 MARS 2015 à 20H45
DIMANCHE 8 MARS 2015 à 16H30

ALLER-RETOUR POUR 44

Une comédie de **Camille Sadoun** et **Jean-François May**

Mise en scène : **Sylvette Gruais**

Décors : **Daniel Teyssier**

Juin 1944, Raymonde et René se marient enfin !

C'est jour de fête à l'épicerie-buvette « Au père tranquille » et les invités semblent oublier pour un temps les tracas et les restrictions de cette période troublée.

Mais l'arrivée d'une « étrangère » va bouleverser cette parenthèse d'insouciance et réveiller en chacun sa part d'ombre et de lumière.

Pour tous, l'heure du choix a sonné. Sauront-ils faire face à leur destin ?

Entre rire et émotion, *Aller-retour pour 44* est une comédie au parfum d'Histoire.

Avec : **Jean-Marie Barrault**, **Erwan Coudrais**, **Sylvette Gruais**, **Pierre-Joseph**, **Bénédicte Le Cottier**, **Jean-François May**, **Sébastien Roy** et **Camille Sadoun**

Tarif : 10€ (tarif réduit : 5€)

Réservations au 06.34.67.24.82

Mme Camille SADOUN



ASSOCIATION PÊCHE

REUNION D'INFORMATION POUR LA CREATION DE L'ASSOCIATION « PÊCHE »

LE MERCREDI 4 MARS 2015 A 18H00

SALLE DE LA POITEVINE



L'ouverture de la Pêche au Parc des 2 Lacs aura lieu
le samedi 28 mars à 8h00.



BIBLIOTHEQUE

BONNE NOUVELLE !!!

A partir du mois de mars, **c'est reparti pour l'heure du conte !**

Nous reprendrons ce moment de convivialité, le mercredi 4 mars 2015 à 16h30.
Nous espérons vous accueillir très nombreux.



RANDONNEES PEDESTRES



Prenez de bonnes résolutions, venez marcher !

Voici le calendrier des randonnées pédestres

Lundi 23 février	lieu non précisé	Marcelle
Lundi 2 mars	lieu non précisé	Karen
Lundi 9 mars	Le Marais	Michèle
Lundi 16 mars	Chevreuse	Michèle
Lundi 23 mars	Bruyères-le-Chatel	Michèle
Lundi 30 mars	Viltain	Michèle

RDV à Nozay, parking du cimetière à 13h30, départ 13h45 précises

Pour tout renseignement, veuillez contacter Michèle JOUBIN au 06 62 59 84 34.

D'autres possibilités de randonnées s'offrent également à vous. Allez visiter le site www.randulis.com



Associations

Pour la parution du n°412, les articles associatifs à faire paraître devront parvenir en mairie au plus tard le **23 février 2015**

Ramassage des encombrants

Vendredi 13 mars 2015

Retrouvez toutes les dates sur notre site internet : www.mairie-villejust.fr
Rubrique Ville pratique



Bureau Municipal

Serge PLUMERAND	Maire	
Igor TRICKOVSKI	1er Adjoint	Affaires Générales, Sécurité, Démocratie Locale, Culture
Sylvie ARMAND-BARBAZA	2ème Adjointe	Finances, Affaires Scolaires et Périscolaires
Didier MEZIERES	3ème Adjoint	Urbanisme, Aménagement du Territoire, Travaux
Estelle QUADJOVIE	4ème Adjointe	Communication, Information, Jeunesse
Sauveur CONCORDIA	5ème Adjoint	Environnement, Développement Durable, Entretien du Patrimoine

Pour prendre rendez-vous, contact en Mairie :
Cécile FERNANDES – Secrétaire de cabinet – 01 69 31 74 41
Email : cabinet-du-maire@mairie-villejust.fr

Horaires d'ouverture de la mairie

Accueil – CNI – sacs végétaux	01.69.31.74.40
Affaires générales – Etat civil	01.69.31.74.43
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Mercredi :	de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
Affaires scolaires	01.69.31.74.42
Lundi, mardi, jeudi, vendredi :	de 10h30 à 12h00 de 13h30 à 17h30
Samedi (permanence)	de 09h00 à 12h00
<u>Attention</u> , fermeture le mercredi	
Urbanisme	01.69.31.74.46
Ouvert du lundi au vendredi	de 13h30 à 17h30
Eventuellement sur rendez-vous uniquement le matin les lundis, mardis, jeudis et vendredis	de 09h00 à 10h30
Services techniques (secrétariat)	01.69.31.74.46
Fax	01.60.14.65.82



Conception et rédaction :
Liliane GASPARIK
Contact :
gasparik.liliane@mairie-villejust.fr